

## **Education : parce que tout commence par là !**

Intervention de François Fillon

10 avril 2014

Mesdames et messieurs,

La France est en crise, et face à cela, le rôle de l'opposition n'est pas seulement de critiquer le pouvoir mais d'apporter des idées nouvelles et des propositions.

**J'ai assigné à Force Républicaine la mission de préparer un projet radical pour notre pays.**

Des groupes de travail réunissant des experts, des élus, des citoyens engagés sont à l'œuvre, et chaque mois je ferai connaître nos propositions : aujourd'hui c'est l'éducation, puis il y aura l'Europe, l'emploi, la réduction des dépenses publiques.

L'objectif, c'est de susciter le débat et d'attirer l'intérêt de tous les Français qui veulent contribuer à une rupture intellectuelle et politique qui est seule en mesure de transformer notre pays.

J'ai souhaité commencer par l'éducation parce que c'est le cœur de la République qui rassemble et instruit ses enfants.

Il s'agit d'une question vitale pour les valeurs que nous voulons transmettre, vitale pour l'avenir professionnel des jeunes, vitale pour la performance de notre pays et son rayonnement dans le monde.

Vitale enfin pour la droite républicaine qui ne doit pas craindre d'investir cette question de l'éducation sur laquelle elle peut parfaitement être entendue des enseignants et des familles qui savent que le système éducatif doit être amélioré.

**Je salue les acteurs de l'éducation qui ont répondu à notre invitation,** et je veux leur dire que quels que soient nos différences politiques, la France a besoin de débattre de son Ecole.

Je sais que telle ou telle de nos propositions bousculera les habitudes et sera sans doute critiquée, mais on ne peut se contenter de lire sans réagir les rapports de hautes autorités qui tirent le signal d'alarme :

- dans son rapport de mai 2013, la Cour des comptes observe que les «résultats insatisfaisants de notre enseignement ne proviennent ni d'un excès ni d'un manque de moyens budgétaires ou d'enseignants, mais d'une utilisation défailante des moyens existants»;
- l'enquête PIRLS de 2011 sur le niveau de lecture des enfants de CM1 fait apparaître que la France occupe, parmi les 23 pays européens présentés, le 19<sup>ème</sup> rang pour la lecture de textes narratifs ;
- le rapport PISA publié en décembre 2013 montre que, comparé aux autres pays de l'OCDE, le score obtenu en mathématiques par les élèves français âgés de 15 ans a diminué de 16 points entre 2003 et 2012 alors que dans le même temps plus d'un tiers des autres pays ont fait des progrès significatifs ; ce rapport montre aussi que nous avons deux fois plus de redoublants dans nos établissements que les autres pays.

Je sais bien qu'on peut critiquer tel ou tel aspect de la méthodologie des classements internationaux mais je sais aussi que si les résultats étaient bons, nous serions les premiers à nous en féliciter !

Alors, il faut s'attaquer au fond : il y a 20 % d'élèves qui sortent de l'école primaire sans les bases et presque autant qui sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification.

Ne serait-ce pas corrélé ? Si oui, il faut donc regarder le problème sérieusement.

Les pays qui ont les meilleurs résultats scolaires se concentrent sur les enseignements fondamentaux. Chez nous, la dispersion des enseignements et des activités a émietté nos priorités éducatives.

Les pays qui ont les meilleurs résultats scolaires sont ceux qui conjuguent les objectifs d'accès aux études supérieures et d'entrée dans la vie professionnelle. Chez nous, il y a des voies royales et des voies secondaires, et l'objectif d'une forte liaison entre le monde éducatif et le monde économique est encore suspecté.

Les pays qui ont les meilleurs résultats scolaires ont une organisation différente, qui donne plus de libertés aux établissements scolaires et plus de cohérence aux équipes pédagogiques. Chez nous, la centralisation et la verticalité restent dominantes.

Devant toutes ces études qui nous alertent sur l'état de notre système éducatif, il faut nous décider à surmonter les obstacles et les rigidités internes en nous inspirant des démarches qui à l'étranger comme en France ont porté leurs fruits.

Je le dis avec force : vouloir changer l'école, ce n'est ni critiquer ni stigmatiser les enseignants qui représentent des trésors de dévouement. Ce n'est pas non plus mettre en cause les ministres successifs et les responsables administratifs qui ont essayé de faire bouger les lignes mais se sont heurtés à l'inertie ou à la rigidité.

C'est en revanche appeler les responsables politiques à faire des choix et à ne pas céder à la première pression.

C'est appeler les parents à s'investir davantage dans l'école et les enseignants à s'engager autrement dans leur mission.

C'est appeler les chefs d'établissement à ne pas craindre d'exercer de nouvelles compétences.

C'est appeler les responsables économiques à travailler au succès de l'école.

Vous trouverez nos propositions dans le document qui vous est distribué. Je n'en présenterai que les principales. Elles portent sur les **questions du contenu de la scolarité** et les **questions d'organisation de l'éducation**.

Puisque tout commence par l'Education, commençons par les **questions du contenu de la scolarité**, et commençons donc par le commencement, c'est-à-dire l'école primaire.

**A l'école**, 20% des élèves sortent de CM2 sans les bases, et ce sont les enfants issus des milieux modestes qui sont les premières victimes.

La France peut-elle se maintenir demain parmi les pays leaders de l'Europe et du monde si ses enfants ont des difficultés à lire un conte de trois pages ? Un enfant qui ne sait pas lire en quittant l'école primaire est un enfant qui est condamné à être marginalisé.

La priorité, c'est **l'acquisition par les élèves du socle commun des fondamentaux** : l'apprentissage de la langue française, de la lecture, de la grammaire et de l'orthographe.

Le socle commun de connaissances et de compétences dont tout élève doit disposer en fin de scolarité obligatoire (comme l'a dit la loi de 2005) doit être la référence absolue : **une première partie de ce socle doit être effectivement acquise à l'école primaire**, avec la maîtrise de la lecture, priorité des priorités.

Nous faisons des propositions :

- D'abord, **commencer la scolarité obligatoire à cinq ans** (au lieu de six) de sorte que l'apprentissage de la lecture débute plus tôt, pendant l'année de grande section de l'école maternelle, et se consolide au cours préparatoire.

Je sais que cette proposition fera débat, mais je suis convaincu que donner aux élèves de l'école primaire une année supplémentaire d'apprentissage de la lecture est une nécessité absolue, surtout pour les enfants vivant dans les secteurs les plus difficiles.

- 2<sup>ème</sup> proposition : **concentrer l'enseignement élémentaire sur le socle de connaissances** (lecture, calcul, écriture, grandes dates et grands personnages de l'histoire, géographie de la France et de la région) auquel les maîtres devront consacrer **les 3/4 du temps** d'enseignement. Et puis, il faut **vérifier l'acquisition des fondamentaux régulièrement par des tests appropriés à l'âge de l'enfant** ; dès qu'un enseignant relève une difficulté d'apprentissage, l'école doit aider les élèves concernés par un soutien organisé par l'enseignant sur son temps de présence dans l'établissement.
- 3<sup>ème</sup> proposition : **consacrer le quart du temps restant à l'ouverture sur le monde et aux enjeux contemporains** : découverte des sciences et des arts, culture numérique, éducation à l'environnement, sport.
- 4<sup>ème</sup> proposition : **choisir dès le primaire d'apprendre l'anglais**, l'apprentissage d'une deuxième langue commençant dès le début du collège.

Ensuite, il faut faciliter le passage **de l'école au collège**.

Aujourd'hui, la rupture est brutale pour l'enfant qui est habitué à un enseignement personnalisé.

Il faut faire en sorte **que les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> n'aient pas plus de cinq enseignants** : par exemple, en 6<sup>ème</sup>, un seul professeur de sciences pourrait enseigner mathématiques, sciences de la vie et de la terre et technologie.

Nous sommes là au cœur de la question de la **bivalence des enseignants** qui constitue un enjeu majeur pour notre organisation éducative.

C'est un enjeu pédagogique qui doit permettre aux enseignants d'élargir leurs compétences et leurs contacts avec leurs élèves ; c'est un enjeu budgétaire pour la Nation qui ne peut plus promettre d'engager plus de professeurs au regard de ses déficits ; mais c'est aussi un enjeu financier pour les enseignants eux-mêmes qui sont aujourd'hui mal payés au regard de leurs compétences et de leur importance dans notre société.

Si nous leur demandons davantage en termes de bivalence dans l'enseignement ou de présence dans l'établissement, nous devons les payer davantage.

**Au collège**, je propose d'organiser en quatre ans, pour les disciplines stratégiques, une montée méthodique du niveau des connaissances **en musclant et en revoyant les programmes** structurés autour de deux volets pédagogiques :

- 1) approfondissement des fondamentaux acquis en primaire (maîtriser complètement la lecture, l'écriture et le calcul) ;
- 2) ouverture au monde et à l'environnement économique (deux langues, économie, numérique, environnement). J'insiste sur la continuité de l'apprentissage de l'anglais, et notamment de sa pratique orale.

**Notre éducation va être transformée complètement par le numérique.**

Je ne crains pas cette révolution, mais il faut l'organiser car la technologie n'est pas une fin en soi.

Le défi est culturel car il faut apprendre à maîtriser et à hiérarchiser le flot des informations qui est à portée d'un clic. Et le défi est pédagogique car on ne fera pas la classe de la même façon lorsqu'élèves et professeurs auront en permanence accès aux ressources numériques.

Je propose que **des spécialistes de l'utilisation pédagogique des outils numériques soient appelés à travailler par vacation dans les établissements pour aider les professeurs à utiliser le numérique, en commençant par l'enseignement des langues vivantes.**

- C'est aussi au collège qu'il faut apprendre à l'élève **le sens de l'effort qui ne va pas sans discipline.** L'enquête PISA 2012 explique les résultats très moyens de la France par le fait que les élèves y sont plus dissipés qu'ailleurs.

Dans chaque établissement, **les règles disciplinaires doivent être claires, connues et accompagnées d'un système de sanctions** adaptées et effectivement prises dès que ces règles ont été enfreintes.

Il faut **permettre aux chefs d'établissement d'exclure les élèves les plus perturbateurs** et de les confier à des établissements chargés de rectifier leur comportement et de les remettre sur la voie des apprentissages scolaires fondamentaux.

**Je propose de rétablir la note de vie scolaire** - supprimée en janvier 2014 par le gouvernement socialiste – afin de prendre en compte l'assiduité en classe, la politesse, la prise de responsabilité, le respect des autres et d'abord des professeurs et éducateurs.

- J'ai vu en Allemagne un dispositif qui me semble intéressant dans la démarche d'orientation : les élèves de 3<sup>ème</sup> y font **trois stages d'une semaine où leur sont présentés des métiers accessibles par des formations en apprentissage.**

Ce système permet ensuite de choisir l'enseignement «dual» et d'optimiser le parcours des jeunes face à l'emploi. Je suggère que nous l'expérimentions en France.

- Enfin je laisse le débat sur les grandes vacances – il ne me semble pas prioritaire, mais on peut en discuter – mais je veux en revanche que les élèves aient effectivement cours jusqu'à fin juin.

Cela signifie que l'organisation du brevet ne vient pas perturber la vie du collège pendant le mois de juin. Il est donc placé en juillet.

Un mot sur l'objet de ce brevet : il doit attester le socle acquis dans toute la scolarité obligatoire. Il comprend trois épreuves dont une épreuve de français qui comporte notamment une dictée de trente lignes destinée à vérifier la maîtrise de l'orthographe. Et il faut lui donner un sens !

La situation actuelle où des élèves qui n'ont pas eu le diplôme national du brevet sont cependant admis en seconde est incompréhensible. C'est pourquoi, même si je sais que cela sera discuté, je propose de poser une règle claire : **le brevet est nécessaire pour entrer au lycée.**

**Pour le lycée**, la question est de préparer vraiment les jeunes à leur avenir, que celui-ci soit professionnel ou qu'il se déroule dans l'enseignement supérieur.

Il faut une vraie revalorisation de la voie professionnelle.

En France la dispersion de l'organisation des voies de formation professionnelle nuit à leur lisibilité par les familles et à leur attractivité pour les élèves : nous avons des lycées professionnels, des lycées agricoles, des lycées maritimes et des centres d'apprentissage, chacun avec ses spécificités mais sans aucune vue d'ensemble.

**Il est nécessaire d'organiser une plus grande cohérence entre les voies de formation mais aussi entre les lieux de formation et les bassins d'emploi.**

C'est pourquoi, comme dans la plupart des pays voisins, **la responsabilité de la totalité de l'enseignement professionnel scolaire devrait être confiée aux régions et non plus aux rectorats.**

C'est une rupture, mais l'enjeu c'est l'emploi des jeunes ! L'organisation simplifiée et cohérente de toute la formation professionnelle sous l'autorité des régions permettra de proposer des formations en alternance en meilleure adéquation avec les besoins économiques locaux et les offres d'emploi. Les régions les connaissent mieux que les rectorats !

Les régions pourront définir, pour les diplômes nationaux menant à une insertion directe dans l'emploi, des **adaptations régionales** en corrélation avec les besoins économiques comptant pour 20% du diplôme.

Les régions pourront choisir leur dispositif et seront mieux à même de rapprocher lycée professionnel et apprentissage.

J'ajoute ceci : nous n'avons pas réussi jusqu'à présent à tenir nos objectifs successifs en matière d'apprentissage ; nous tournons autour de 300.000 apprentis dans l'enseignement scolaire, alors qu'en Allemagne les deux tiers des jeunes de plus de seize ans choisissent aujourd'hui une formation duale « école-entreprise ».

Avec ce «système dual», l'Allemagne connaît un taux de chômage des jeunes de 8% environ alors que le nôtre atteint près de 24%.

- **Il faut donc engager une mobilisation** des régions, des parents, des entreprises et des enseignants pour revaloriser et développer **l'apprentissage dès l'âge de 15 ans.**

L'apprentissage n'exclut en rien l'objectif de donner à chaque apprenti le **socle de connaissances** car l'acquisition du socle est garantie dans le temps ; l'apprentissage contribue à une meilleure insertion scolaire et évite les sorties précoces grâce à l'alternance entre le temps scolaire et le temps en entreprise. Nous pourrions d'ailleurs **redéployer les fonds destinés actuellement aux emplois aidés vers des aides aux entreprises** afin qu'elles augmentent le nombre de leurs apprentis, notamment sur des secteurs en recherche de main d'œuvre ou à fort potentiel de développement.

L'apprentissage devra aussi être renforcé dans les IUT, les BTS, les universités et les grandes écoles. Il doit aussi constituer le mode de formation initiale de nos enseignants.

- **Pour les lycées généraux et technologiques, l'objectif est de mieux préparer les lycéens à l'enseignement supérieur pour éviter l'échec massif des étudiants en première année.** Comme c'est le cas dans de nombreux pays, un élève de première et de terminale doit pouvoir se concentrer davantage sur les **matières dominantes** de sa série (littéraire, économique, scientifique, technologique) qui lui permettront de préparer la prochaine étape de son parcours : il doit être capable de parler correctement **une langue étrangère** en fin de lycée.

L'élève de terminale doit **acquérir plus d'autonomie dans la gestion de l'apprentissage des savoirs** : on pourrait organiser le programme de terminale autour de travaux dirigés, les cours magistraux regroupant plusieurs classes.



**Les professeurs agrégés doivent enseigner en lycée et recevoir la responsabilité d'assurer le lien lycée/université** afin de mieux préparer les lycéens à l'enseignement supérieur.

- **Au lycée aussi, il faut allonger le temps scolaire** en programmant les examens du baccalauréat en juillet.

Cette organisation permettra de mettre fin au système où les cours des lycées (et de nombreux collèges) s'arrêtent dès le mois de juin afin de laisser les salles de classes disponibles pour les examens.

- **Et puis il y a le baccalauréat.** En 2005, j'ai voulu, mais je n'ai pas pu, traiter cette question. Je persiste et signe. **Je propose de réduire à 4 le nombre d'épreuves** en renforçant les exigences de chacune d'entre elles pour permettre la réussite dans l'enseignement supérieur.

Chacun sait que le baccalauréat actuel est marqué par une dispersion des savoirs exigés ; au fil des années, le nombre d'épreuves a augmenté parallèlement à un déclin des exigences attachées à chacune d'entre elles.

Le baccalauréat doit comprendre **une épreuve de français** passée **à la fin de la première** début juillet et **trois épreuves en terminale portant sur les matières dominantes de la série** passées début juillet, afin de rendre au baccalauréat une valeur qu'il n'a plus et de mieux préparer aux études supérieures.

Les disciplines ne faisant pas l'objet d'épreuve pourront être notées dans le cadre du contrôle continu.

J'en viens maintenant à **l'organisation de notre système scolaire**, au rôle des parents, des enseignants et des chefs d'établissement.

Notre mode d'organisation est à bout de souffle, les ministres passent et les décisions ministérielles se diluent avant d'avoir franchi le seuil de la classe.

**Il faut une autre gouvernance du système scolaire**, donnant à chaque acteur un réel pouvoir d'initiative à chaque niveau du système.

- **Je refuse l'idée selon laquelle l'Education nationale se ferait sans l'Etat.**

L'Etat fixe les principes et les programmes, détermine le niveau des professeurs, certifie les examens nationaux, assure la conduite et la cohérence des évaluations de l'ensemble du système éducatif, tire vraiment les conséquences des évaluations internationales.

L'Etat garantit dans le temps l'acquisition du socle à tous les jeunes, quelle que soit la voie de formation, et notamment à ceux qui choisissent l'apprentissage.

Oui, le rôle de l'Etat n'est pas contestable.

- Mais nous devons oser changer notre organisation.

Les systèmes éducatifs étrangers qui ont les meilleurs taux de réussite sont généralement ceux qui laissent aux établissements une importante capacité d'autonomie dans la mise en œuvre de la politique éducative.

Et dans cet esprit de responsabilité, **je récusé la méthode uniforme et directive prise par le gouvernement précédent sur la question des rythmes scolaires, et j'attends que nouveau Premier ministre soit moins ambigu sur le sujet.**

La situation n'est pas la même à Paris et les métropoles régionales que dans les territoires ruraux. Il faut laisser aux acteurs de terrain la possibilité de bâtir des solutions pragmatiques.

Je le dis, même si cela doit provoquer des réactions diverses : l'Etat doit libérer les initiatives locales. **Il faut que les écoles primaires aient de vrais directeurs** et que les directeurs d'école et les chefs d'établissement disposent de **réels pouvoirs de décision** dans l'établissement **et la promotion des enseignants.**

- **Il faut que le chef d'établissement du second degré puisse choisir les personnels enseignants et non enseignants** qui viennent travailler avec lui en partageant le projet de l'établissement. Auparavant, il établit et publie un profil des postes.

Naturellement, le choix des enseignants ne peut se porter que sur des personnes ayant réussi les concours ou possédant les titres fixés par le ministre de l'Education nationale.

- **Chaque établissement public d'enseignement a un projet annuel d'action adapté à la situation locale** associant l'ensemble de la communauté éducative – notamment les enseignants et les parents d'élèves. Ce projet peut comporter une **part d'expérimentation** à laquelle l'autorité académique ne pourrait s'opposer que pour un motif sérieux.

Le projet est inscrit dans un contrat qui lie l'établissement à l'éducation nationale ; le respect de ses objectifs est évalué.

Par exemple, **tous les moyens dont dispose l'établissement peuvent être globalisés** afin de créer les conditions d'une vraie autonomie de gestion pédagogique ; **chaque établissement choisit son dispositif d'accompagnement** des élèves (programmes d'aides, travaux interdisciplinaires, etc.).

Un mode **d'évaluation de la performance scolaire est mis en place au sein de chaque école, dans chaque collège et dans chaque lycée**, et les résultats en sont présentés tous les ans au conseil d'administration de l'établissement.

- Dans ce nouveau schéma d'organisation, **la présidence du conseil d'administration** devrait être dissociée de la fonction de principal ou de proviseur et **confiée à une personnalité extérieure à l'établissement**, de façon à renforcer l'ancrage des établissements dans leur territoire et dans la vie économique locale.

Un parent d'élève, élu au suffrage universel direct de tous les parents, deviendrait vice-président du conseil d'administration.

Il faut aussi rendre confiance à nos enseignants et **les accompagner** dans les évolutions de leur métier en développant une formation continue de qualité et un soutien quotidien de la part des chefs d'établissement et des inspecteurs : **tout enseignant se disant en difficulté doit recevoir une aide dans les huit jours.**

Dans les missions du professeur doivent être inscrits l'accompagnement personnalisé des élèves et la formation des jeunes enseignants.

C'est pourquoi, **il faudra augmenter progressivement le temps de présence des enseignants du second degré dans l'établissement** – comme d'ailleurs le temps de travail de tous les fonctionnaires : dans les collèges et lycées, le temps

de présence passerait de 648 à 800 heures par an ; mais le temps de cours serait inchangé.

**Je propose d'accroître les possibilités de promotion accélérée et de revalorisation des salaires pour les professeurs** qui après cinq ans de métier seront aptes à enseigner une seconde discipline ou à enseigner leur discipline dans une langue étrangère ainsi qu'à ceux qui auront enseigné pendant cinq ans dans un établissement difficile.

**De même on pourrait imaginer de moduler la charge d'enseignement en fonction de l'ancienneté** : un peu moindre dans les trois premières années pour permettre à l'enseignant débutant de bien préparer ses cours, et également dans les trois dernières années de carrière pour aider les jeunes enseignants, les enseignants en difficulté ou pour accomplir des tâches pédagogiques confiées par le chef d'établissement.

Et puis je voudrais traiter **deux questions importantes souvent soulevées par les enseignants** :

- La première, **c'est leur sentiment d'être mal préparés à transmettre un savoir aux élèves en difficulté**. J'ai fait inscrire dans la loi de 2005 le principe de la liberté pédagogique des enseignants et j'y suis très attaché.

Mais pour que cette liberté soit entière, il faut que les inspecteurs et les enseignants soient sensibilisés sur les approches scientifiques du comportement et du fonctionnement de l'enfant lorsqu'il apprend.

Dans les pays du monde où les enseignants savent tirer profit des sciences cognitives, les résultats des élèves s'améliorent nettement. Le renouvellement de la pédagogie passe par cette voie, de même qu'il passe par une utilisation intelligente du numérique.

- **La seconde question soulevée par les enseignants, c'est leur incompréhension sur le système d'inspection**. Pour répondre à cela, tous les inspecteurs – y compris les inspecteurs généraux – devraient rester en contact avec l'enseignement en assurant quelques heures d'enseignement.

Et leur mission doit devenir une mission d'aide concentrée sur trois priorités : aider l'enseignant à traiter les difficultés scolaires, à asseoir son autorité, à respecter les programmes.

La mission d'inspection doit davantage évaluer l'atteinte des objectifs de l'établissement et la part du maître dans cette réussite. De plus, lors de toute évaluation, l'inspecteur doit recueillir l'avis du chef d'établissement.

**Enfin, il y a les parents.** Les parents sont en France peu impliqués dans le fonctionnement et les décisions scolaires alors que l'éducation commence par eux !

Je suis convaincu que la réussite des jeunes dépend beaucoup de la présence des parents aux côtés des enseignants pour mener des actions communes ou complémentaires ; de plus, les parents sont des usagers de l'école, ils portent sur elle un regard, formulent des suggestions, ils ont des souhaits.

Il faut donc renforcer leur contribution au fonctionnement des établissements. C'est un changement de culture qu'il faut oser sur ce sujet.

Je ne citerai que trois propositions en ce sens :

- La première, j'en ai déjà parlé, c'est de donner à tous les parents d'élèves de l'établissement le droit d'élire au suffrage universel direct **un parent vice-président du conseil d'administration de l'établissement.**
- La deuxième, **c'est de prévoir que certaines questions ne peuvent être traitées** qu'avec les parents et leurs représentants dans les établissements : le **suivi des résultats des élèves** (les parents doivent connaître les efforts que l'élève doit faire en cas de résultats insuffisants), l'organisation de la vie scolaire (j'ai parlé du calendrier des contrôles en classe pour éviter des semaines trop chargées par des contrôles multipliés), ainsi que des sorties scolaires.

L'établissement doit présenter aux parents les **résultats de l'évaluation des résultats pédagogiques** de l'établissement. De même, avant de publier le profil des postes d'enseignant qu'il souhaite recruter dans son établissement, le chef d'établissement devra recueillir l'avis des délégués des parents. J'ajoute qu'avant de faire une évaluation de l'établissement, les inspecteurs devront recueillir l'avis des parents sur le fonctionnement de l'organisation scolaire.

- La troisième proposition, **c'est de rendre obligatoire la consultation de tous les parents sur les grandes décisions concernant l'organisation de l'établissement**, notamment sur le projet d'établissement. Le referendum peut être un moyen de fédérer la communauté scolaire !

Voilà, Mesdames et Messieurs, nos propositions pour l'Education, et si j'ai été si précis c'est que nos concitoyens connaissent leur Ecole et ne se satisfont pas de considérations générales.

Ces propositions ont pour but d'être mises en débat, amendées, enrichies...

Nous les soumettrons à nos adhérents de Force républicaine et nous les transmettrons aux acteurs de l'éducation afin d'avoir leurs réactions.

Nous sommes au début d'un processus qui n'est pas partisan, et toutes les critiques et suggestions novatrices sont les bienvenues.

L'éducation est un sujet majeur pour le redressement de notre pays : je l'aborde avec mon expérience et des convictions, mais aussi avec la volonté de fédérer les énergies et les idées de tous.